

2024_4_AC_Jurys_examens_FDSP_Licence_Droit_KENT 2+2

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le jury de la licence **Droit, Economie, Gestion** » mention **Droit** de la Licence **KENT 2+2** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

LICENCE 1ère année

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

Suppléant(e): M. Frédéric LOMBARD

Liste des membres

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Mme Julie **SOUHAMI** (Suppléant : M. Olivier **ANDRÉ**)

M. Jean-François MARCHI (Suppléant : M. Alexandre FERRACCI)

M. Jean-Noël STOFFEL (Suppléant : M. Tiphaine DEMARIA)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Mme Emmanuelle BONIFAY

Mme Caroline TEUMA

Mme Laura **PIGNATEL**

Mme Sophie **LAMBERT**Mme Claire **MONGOUACHON**

Mme claire MondouAchon

Mme Anne-Marie DE MATOS

Mme Virginie RENAUX-PERSONNIC

M. Franck HAID

M. Philippe MOURON

M. Julien SAUSSE

Semestre 2 et 1ère année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

Suppléant(e): M. Frédéric LOMBARD

Liste des membres

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Mme Julie SOUHAMI (Suppléant : M. Olivier ANDRÉ)

M. Jean-François MARCHI (Suppléant : M. Alexandre FERRACCI) M. Jean-Noël STOFFEL (Suppléant : M. Tiphaine DEMARIA)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Mme Emmanuelle BONIFAY

Mme Caroline **TEUMA**

Mme Laura PIGNATEL

Mme Sophie LAMBERT

Mme Claire MONGOUACHON

Mme Anne-Marie **DE MATOS**

Mme Virginie RENAUX-PERSONNIC

M. Franck HAID

M. Philippe MOURON

M. Julien SAUSSE

LICENCE 2ème année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

Suppléant(e): M. Frédéric LOMBARD

Liste des membres

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Mme Julie **SOUHAMI** (Suppléant : M. Olivier **ANDRÉ**)

M. Jean-François MARCHI (Suppléant : M. Alexandre FERRACCI)

M. Jean-Noël STOFFEL (Suppléant : M. Tiphaine DEMARIA)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Mme Emmanuelle BONIFAY

Mme Caroline TEUMA

Mme Laura **PIGNATEL**

Mme Sophie LAMBERT

Mme Claire MONGOUACHON

Mme Anne-Marie **DE MATOS**

Mme Virginie RENAUX-PERSONNIC

M. Franck HAID

M. Philippe MOURON

M. Julien SAUSSE

Semestre 4 et 2ème année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

Suppléant(e): M. Frédéric LOMBARD

Liste des membres

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Mme Julie SOUHAMI (Suppléant : M. Olivier ANDRÉ)

M. Jean-François MARCHI (Suppléant : M. Alexandre FERRACCI)

M. Jean-Noël STOFFEL (Suppléant : M. Tiphaine DEMARIA)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Mme Emmanuelle BONIFAY

Mme Caroline TEUMA

Mme Laura PIGNATEL

Mme Sophie LAMBERT

Mme Claire MONGOUACHON

Mme Anne-Marie DE MATOS

Mme Virginie RENAUX-PERSONNIC

M. Franck HAID

M. Philippe MOURON

M. Julien SAUSSE

LICENCE 3ème année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

Suppléant(e): M. Frédéric LOMBARD

Liste des membres

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Mme Julie SOUHAMI (Suppléant : M. Olivier ANDRÉ)

M. Jean-François MARCHI (Suppléant : M. Alexandre FERRACCI)

M. Jean-Noël STOFFEL (Suppléant : M. Tiphaine DEMARIA)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

<u>Liste des membres</u>:

Mme Emmanuelle BONIFAY

Mme Caroline **TEUMA**

Mme Laura PIGNATEL

Mme Sophie LAMBERT

Mme Claire MONGOUACHON

Mme Anne-Marie **DE MATOS**

Mme Virginie RENAUX-PERSONNIC

M. Franck HAID

M. Philippe MOURON

M. Julien SAUSSE

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): M. Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

Suppléant(e): M. Frédéric LOMBARD

Liste des membres

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Mme Julie SOUHAMI (Suppléant : M. Olivier ANDRÉ)

M. Jean-François MARCHI (Suppléant : M. Alexandre FERRACCI)

M. Jean-Noël STOFFEL (Suppléant : M. Tiphaine DEMARIA)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Mme Emmanuelle BONIFAY

Mme Caroline TEUMA

Mme Laura PIGNATEL

Mme Sophie LAMBERT

Mme Claire MONGOUACHON

Mme Anne-Marie DE MATOS

Mme Virginie RENAUX-PERSONNIC

M. Franck HAID

M. Philippe MOURON

M. Julien SAUSSE

<u>Article 2</u>: Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 novembre 2024



Pour le Président et par délégation, Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique

